

Avis
des **Conseils économiques, sociaux et environnementaux Poitou-Charentes et Limousin**

Octobre 2013

**Avis de saisine des Conseils régionaux Poitou-Charentes et Limousin
« L'avenir du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
Limousin – Poitou-Charentes »**

Adopté par les bureaux du CESER Poitou – Charentes du 23 octobre 2013 et du CESER Limousin du 25 octobre 2013

SOMMAIRE

Introduction	5
1- Organisation, missions et fonctionnement du PRES	6
1.1/ Un instrument de coopération scientifique interrégional	6
1.2/ Un programme d'actions partagées dans 5 domaines	7
1.3/ Le bilan du PRES Limousin – Poitou-Charentes	8
2- Attentes et interrogations des partenaires sur une future Communauté d'Universités et d'Etablissements (CUE)	10
2.1/ L'Etat et la Loi Fioraso	10
2.2/ Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche	11
2.3/ Les Conseils régionaux	13
3- Les perspectives d'évolution et enjeux	15
3.1/ Les différents scénarios envisagés	15
3.2/ Les principales problématiques	16
4- Les préconisations des CESER	19
4.1/ Poitou-Charentes	19
4.2/ Limousin	20
Annexes	22

Par courrier en date du 23 mai 2013, les Présidents des Conseils régionaux du Limousin et du Poitou-Charentes ont saisi conjointement les Conseils économiques, sociaux et environnementaux des 2 régions sur la question de l'avenir du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Limousin – Poitou-Charentes.

Les bureaux respectifs des 2 assemblées socioprofessionnelles ont validé le principe d'une réponse commune d'ici la fin de cette mandature.

Ce dossier a été conduit par un groupe de travail interrégional Limousin – Poitou-Charentes restreint, représentatif des assemblées.

Animateurs :

Poitou-Charentes	Limousin
Evelyne VIDEAU , Présidente de la commission « Formation tout au long de la vie, Recherche » en lien avec Jean-Pierre GESSON, Vice-Président de la commission	Pierre CAPY , Président de la commission « Education, Formation, Recherche » en lien avec Jean MOYEN, rapporteur de la commission

Membres du groupe de travail :

Collèges	Poitou-Charentes	Limousin
1er collègue	Jean-Marie BAGUET (Medef) Alain TESTAUD (Chambre de métiers) Nicolas RENAUDIN (Medef)	Daniel CONCHON (Medef) Bernard GOUPY (CRA) Stéphane MONCHAMBERT (Professions libérales)
2ème collègue	Evelyne VIDEAU (CGT) Yves PREVOST (UNSA) Alain TOURNIER (FSU)	Pierre CAPY (UNSA) Véronique SALAVIALE (CGT) Janine VAUX (FSU)
3ème collègue	Véronique HERVIOU (Parents d'élèves) René BONNET (CROS) Michel HORTOLAN (Poitou-Charentes Nature)	Gérard MONEDIAIRE (Personnalité Qualifiée Environnement) Jean MOYEN (Culture) Jean-Claude VAREILLE (Université)
4ème collègue ou Expert	Jean-Pierre GESSON (Université)	Michel BERNARD (Personnalité qualifiée)
Services	Etienne LAMARCHE, Chargé de mission	Laurent DAUPHIN, Chargé d'études François LAURENT, Chargé d'études

Les analyses et réflexions du groupe de travail ont été nourries par les auditions des différents établissements membres du PRES Limousin – Poitou-Charentes, des représentants de l'Etat et des Conseils régionaux, en particulier :

- Gérard BLANCHARD, Président de l'Université de La Rochelle
- Francis COTTET, Directeur de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (ENSMA)
- Jean-Paul DENANOT, Président du Conseil régional Limousin
- Agnès GUITET, Secrétaire générale du PRES Limousin . Poitou-Charentes
- Damien HALM, Professeur en charge du PRES Limousin . Poitou-Charentes, ENSMA
- Yves JEAN, Président de l'Université de Poitiers
- Luc JOHANN, Recteur de l'Académie de Limoges
- Bernard LEGUBE, Président du PRES Limousin . Poitou-Charentes
- Jean-François MACAIRE, Vice-Président du Conseil régional Poitou-Charentes
- Valérie MARMIN, Vice-Présidente de la commission « Education, Formation, Recherche, Enseignement supérieur » en charge de la Recherche et de l'Enseignement supérieur . Conseil régional Poitou-Charentes
- Jacques MORET, Recteur de l'Académie de Poitiers
- Cécile PAGNOUX, Directrice de l'Ecole nationale supérieure de céramique industrielle (ENSCI)
- Hélène PAULIAT, Présidente de l'Université de Limoges
- Alain TEXIER, Délégué régional à la Recherche et à la Technologie Poitou-Charentes
- Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-Président du Conseil régional Limousin, chargé de la coordination du pôle « Economie »

Les Conseils économiques, sociaux et environnementaux Limousin et Poitou-Charentes tiennent à remercier toutes les personnes et organismes qui ont participé aux réunions d'auditions et accepté de fournir les éléments nécessaires à l'élaboration de cet avis.

* * *

AVERTISSEMENT

Les réflexions présentées dans ce rapport ont porté sur un périmètre élargi aux trois régions : Limousin, Poitou-Charentes et Centre. Bien entendu, tout développement ultérieur de cette étude exigera un contact direct avec les acteurs de cette dernière région que, dans ce travail, les CESE Limousin et Poitou-Charentes n'ont pas rencontrée.

* * *

INTRODUCTION

L'Enseignement supérieur et la Recherche fonctionnent aujourd'hui dans un système mondialisé très concurrentiel et contribuent de manière déterminante au rayonnement ainsi qu'au développement des territoires.

Conscients de l'importance de ces évolutions, les Conseils économiques, sociaux et environnementaux Limousin et Poitou-Charentes ont chacun réalisé en 2009 et 2012 un rapport d'autosaisine¹ pour analyser la situation et proposer des leviers d'actions à destination des acteurs concernés, pour permettre un positionnement stratégique de l'enseignement supérieur et de la recherche dans leurs régions aux niveaux national et international.

Compte tenu des travaux passés et des réflexions régulières des 2 CESER dans ce domaine, les Présidents des Conseils régionaux Limousin et Poitou-Charentes ont saisi, fin mai 2013, les assemblées socioprofessionnelles sur **l'avenir du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Limousin – Poitou-Charentes** (PRES), afin de recueillir leurs avis et propositions sur « *les modalités les plus pertinentes de coopération entre les établissements au service des étudiants et du développement de nos territoires* », en prenant en compte « *les différentes formes juridiques leur donnant plus ou moins d'autonomie de gestion* ».

Pour répondre à cette saisine, les bureaux respectifs des 2 CESER ont confié à un groupe de travail interrégional le soin de dresser un bilan du PRES Limousin – Poitou-Charentes et d'analyser les conditions de mise en oeuvre de la Loi Fioraso pour aller vers des préconisations concrètes de regroupement territorial.

Etant donné la nature de la saisine et du délai restreint pour y répondre (avant fin octobre), les CESER ont appréhendé ce sujet en concentrant leurs réflexions et leurs échanges avec le Président du PRES Limousin – Poitou-Charentes, les responsables des 5 établissements qui le composent, ainsi que des représentants de l'Etat et des Conseils régionaux des 2 régions concernées.

Au terme des travaux interrégionaux qui se sont déroulés dans un respect mutuel, et dont les membres tiennent à souligner la qualité, les CESE Limousin et Poitou-Charentes ont adopté un avis dans lequel ils expriment un positionnement et des préconisations différents.

* * *

¹ - Rapport du CESE Limousin « L'université de Limoges : place et rôle dans ses territoires », juin 2009
- Rapport du CESE Poitou-Charentes « Pour une stratégie ambitieuse de développement de l'enseignement supérieur en Poitou-Charentes », janvier 2012

1 ORGANISATION, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DU PRES

1.1 Un instrument de coopération scientifique interrégional

- Créé en juillet 2009, le **Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur** (PRES) Limousin – Poitou-Charentes a la particularité d'être un des 3 établissements publics de coopération scientifique interrégionaux et de réseau.

Il regroupe 5 membres fondateurs :

- 3 Universités : La Rochelle, Limoges et Poitiers ;
- 2 Ecoles d'ingénieurs : l'Ecole nationale supérieure de céramique industrielle (ENSCI) et l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (ENSMA).

Sa gouvernance est assurée par :

- un Président et 2 Vice-Présidents ;
- un conseil d'administration comprenant les Présidents/Directeurs des établissements fondateurs, des personnalités qualifiées, des représentants des Rectorats, des Conseils régionaux, des membres associés, des personnels et des étudiants ;
- un bureau qui réunit les Présidents/Directeurs des établissements fondateurs, le Président du PRES et les membres du comité permanent ;
- un comité permanent constitué du Président du PRES et d'un membre par établissement désigné par chaque Président ou Directeur.

- **Les ressources du PRES** proviennent de la dotation d'amorçage (2 M€) reçue lors de sa constitution, ainsi que des dotations versées sur des actions précises.

Il travaille aujourd'hui sur un projet de cotisation des établissements qui serait constituée d'une part fixe et d'une part proportionnelle (selon la taille de l'établissement).

Le PRES est par ailleurs membre de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) depuis 2013, du Réseau Universitaire Ouest Atlantique (RUOA) depuis 2009 ; il est également actionnaire de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) Grand Centre depuis 2013.

- **5 missions structurantes** lui ont été confiées :

- coordonner les formations doctorales et le suivi de l'insertion des docteurs ;
- contribuer à l'émergence et à la structuration de recherches communes aux membres fondateurs ;
- mener une réflexion concertée sur les formations de licence, de master et d'ingénieurs, ainsi que sur les actions de sensibilisation et d'orientation en direction des lycéens ;
- établir une politique coordonnée et/ou de mutualisation dans les champs de l'international, de la documentation, de la valorisation, de l'usage des ressources humaines ;
- permettre un partage d'information et de méthode sur le pilotage et la gestion des établissements.

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur

- Les PRES ont été créés par la Loi de programmation pour la recherche de 2006 afin de mettre en cohérence les différents dispositifs des universités, de mutualiser leurs activités et leurs moyens (en particulier la coopération doctorale explicitement prévue par la Loi). Ils sont conçus comme un instrument de promotion des établissements membres face à la compétition scientifique internationale.
- En terme de gouvernance, si les PRES pouvaient prendre différentes formes (pré-fusionnelle ou de réseau) et différents statuts, ils sont tous fait le choix du statut d'établissement public de coopération scientifique (EPCS).
- La France compte 26 PRES (fin 2012) dont certains ont « fusionné » ou sont en cours de fusion avec la totalité ou une partie de leurs membres (Alsace, Lorraine, Aix-Marseille, Bordeaux).
- 3 PRES sont interrégionaux : Limousin – Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne – Picardie, Bourgogne – Franche-Comté.
2 régions comportent plusieurs PRES : Rhône-Alpes (2 PRES) et Ile de France (11 PRES).
- Une dizaine d'établissements n'étaient pas en 2012 regroupés dans les PRES : Albi, Avignon, Corte, Mulhouse, Nice, Pau, Toulon, Troyes et les établissements des Dom-Tom.

Le PRES en quelques chiffres

- > 46 000 étudiants et élèves, 2 000 doc-torants
- > 3 300 enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs
- > 2 700 BIATOSS (personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques)
- > 54 unités de recherche
- > 5 départements, 2 fédérations de recherche labellisées CNRS.

1.2 Un programme d'actions partagées dans 5 domaines

● Formations doctorales

Le PRES Limousin – Poitou-Charentes propose une formation doctorale organisée en 8 écoles thématiques (chaque doctorant signe une charte de thèse commune à toutes les écoles doctorales).

Les missions du collège doctoral sont doubles :

- organiser et animer l'ensemble du dispositif doctoral : participation au recrutement et au suivi des doctorants ;
- proposer des formations transversales communes sur l'insertion professionnelle dont la formation CPMEC (Centre de préparation au métier d'enseignant chercheur) et formations d'ouverture communes financées par le PRES.

Les projets en cours : AMETHIS (logiciel de gestion du cursus des doctorants) en association avec les PRES Bretagne et Sorbonne Paris Cité permettant une meilleure harmonisation du personnel dédié aux écoles doctorales.

Chiffres clés

- > 8 écoles doctorales thématiques
- > 2 000 doctorants
- > 3 collèges de site
- > Sciences Ingénierie pour l'information

● Recherche et valorisation

Le département « Recherche et valorisation » a pour mission de structurer et de valoriser la recherche, notamment autour de pôles d'excellence (fédération de recherche en environnement pour le développement durable, fédération mathématiques, images et information numérique, réseaux et sécurité).

Principales actions :

- Les appels à projets de recherche (1,55 M€ de 2010 à 2013) : le PRES lance chaque année un appel à projet dont l'objectif est de soutenir des projets de recherche structurants qui associent plusieurs laboratoires de plusieurs sites du périmètre du PRES.
- La participation aux actions de la SATT (Société d'accélération du transfert de technologies) Grand Centre². L'objectif est de détecter dans les laboratoires les innovations susceptibles d'être valorisées, et d'accompagner cette valorisation.
- Les conventions avec la Direction Générale de l'Armement (DGA) (Bourses de thèse), et avec le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) (sauvegarde du patrimoine scientifique contemporain).

Les projets en cours : cartographie des compétences et des plates-formes, mise en commun de moyens lourds, développement des co-encadrements de thèmes...

Chiffres clés

- > 54 unités de recherche
- > 2 fédérations CNRS
- > 500 contrats de recherche par an
- > 40 M€ gérés par les cellules de valorisation

● Relations internationales

Le département des « Relations internationales » harmonise les projets internationaux des 5 établissements du PRES, afin de rendre plus lisibles leurs actions à l'étranger. Il fédère essentiellement les projets communs à plusieurs établissements.

Principales actions :

- Les 3 universités du PRES assurent une vingtaine de missions d'enseignants chercheurs dans les masters et doctorats co-habilités avec l'Université franco-vietnamienne des Sciences et Technologies de Hanoï.
- Le PRES a organisé une mission de coopération avec les partenaires équatoriens. Premiers retours : l'envoi de plusieurs doctorants équatoriens financés vers les établissements du PRES.
- Des rencontres et échanges entre services (mutualisation des procédures et des bonnes pratiques).

Les projets en cours : universités d'été communes, mise en commun de moyens (Campus France, salons), cartographie des actions...

Chiffres clés

- > 8 500 étudiants étrangers
- > 950 accords-cadres
- > 80 pays partenaires

² La SATT est une société privée à capitaux publics dont les actionnaires sont les PRES Clermont Université, Centre Val de Loire, Limousin – Poitou-Charentes, l'IRSTEA (Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) et le CNRS.

● Université numérique et communication

Le développement numérique travaille à la mutualisation et l'interopérabilité des services numériques des universités. Il permet aux établissements de répondre aux appels à projets tout en travaillant sur le développement de politiques coordonnées telles que :

- l'Université Numérique Poitou-Charentes – Limousin ;
- le développement de cartes multiservices pour les étudiants et les personnels (intégration en 2014) ;
- le déploiement de l'ENT, de services numériques mutualisés ou de groupements d'achats, ... ;
- un site web et une newsletter.

Chiffres clés

- > 80 % des étudiants se connectent à l'ENT (environnement numérique de travail)
- > 88 % des personnels du PRES se connectent à l'ENT
- > 26 cartes multiservices délivrées chaque année

Les projets en cours : gouvernance et pilotage des établissements, Portail unique pour l'accès au patrimoine documentaire, ergonomie des services, financement de moniteurs, ...

● Observatoire des formations

Ce département apparaît comme celui qui fonctionne le moins bien au sein du PRES, mais quelques actions ont toutefois été réalisées :

- initiation à entrepreneuriat et la création d'activités ;
- réflexion sur la mise en place des ESPE (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) ; le PRES Limousin – Poitou-Charentes est toutefois l'un des seuls à ne pas les avoir intégrées ;
- aide aux formations master co-habilitées PRES Limousin – Poitou-Charentes.

Chiffres clés

- > 46 000 étudiants
- > 500 diplômes différents

Des actions importantes sont à mener en ce qui concerne l'avenir des formations à faible effectif, la carte des formations, les prépas intégrées, l'amélioration de la lisibilité de l'offre des formations, ou la création de formations diplômantes communes sur les « pôles d'excellence ».

1.3 Le bilan du PRES Limousin – Poitou-Charentes

- Le PRES Limousin – Poitou-Charentes ne repose pas sur un projet partagé, il se veut avant tout un outil de coopération très souple visant à offrir une meilleure lisibilité en matière d'enseignement supérieur et de recherche, et à conduire des collaborations sur des projets d'intérêt commun. S'il assure aujourd'hui les missions de coordination des écoles doctorales (prescrites par le Code de la recherche), le PRES ne se voit doté d'aucune autre délégation de compétences et de moyens. Il n'a aucune autorité sur les établissements qui le composent.

Les principales réalisations du PRES portent, pour l'essentiel, sur des missions imposées par les textes (écoles doctorales). Les coopérations portant sur le cœur de compétences des établissements d'enseignement supérieur (offre de formation, recherche) sont en revanche restées nettement plus limitées.

Le budget de fonctionnement se limite à la dotation initiale de l'Etat qui lui a été versée au démarrage en 2009. Les établissements membres du PRES ne cotisent pas et les Conseils régionaux Limousin et Poitou-Charentes n'apportent aucun financement significatif au PRES.

De même, contrairement à la majorité des PRES en France, il ne dispose pas de services délégués rattachés (exception faite d'un Secrétariat général depuis 2013).

Ce sont les établissements eux-mêmes qui consacrent du temps à l'animation et à la réalisation des actions du PRES.

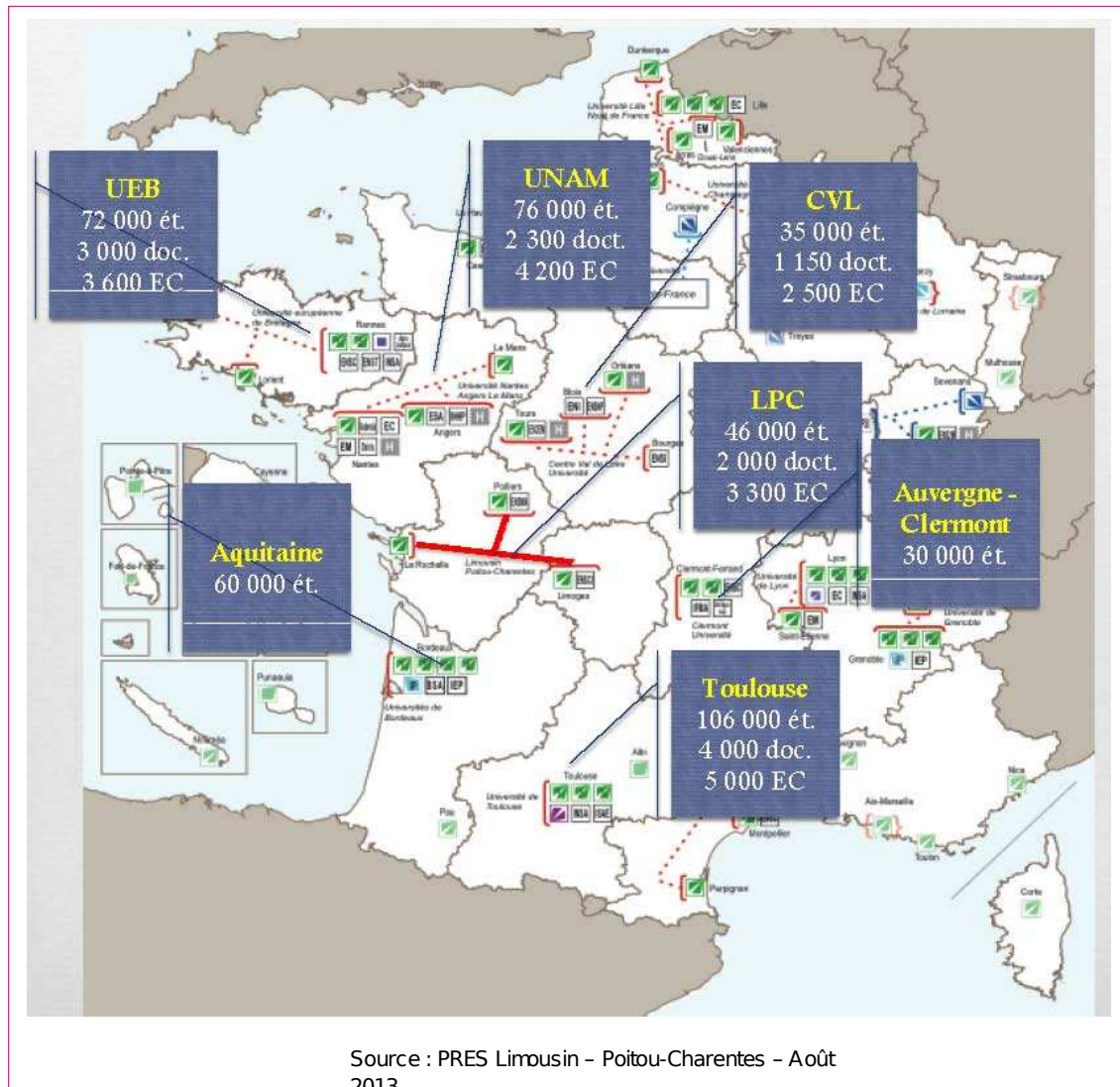
Qui plus est, l'ensemble des personnels de ces établissements ne se sont pas véritablement appropriés cet outil de coopération.

Enfin, le pilotage de l'ESPE (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation) n'a pas été confié au PRES Limousin – Poitou-Charentes en raison des difficultés soulevées par le caractère interrégional de son organisation.

- Pour autant, même s'il n'exerce pas de mission de services communs ou de compétences stratégiques (exception faite du collège doctoral), les établissements du PRES jugent ses actions constructives.

Même si la plupart d'entre elles auraient pu être mises en oeuvre par les établissements eux-mêmes, le PRES a joué un rôle d'accélérateur et de catalyseur, en raison notamment de l'existence de la structure de coopération et de certaines économies d'échelle.

Le PRES a facilité la réponse des établissements aux appels à projets communs, la signature des conventions avec la SATT (Société d'accélération du transfert de technologies) Grand Centre, la DGA (Direction Générale de l'Armement) ou les universités et écoles équatoriennes.



2 ATTENTES ET INTERROGATIONS DES PARTENAIRES SUR UNE FUTURE COMMUNAUTÉ D'UNIVERSITÉS ET D'ÉTABLISSEMENTS (CUE)

2.1 L'Etat et la Loi Fioraso

- A travers la Loi dite « Fioraso » sur l'enseignement supérieur et la recherche³, l'Etat cherche à :
 - renforcer la visibilité, l'attractivité et l'impact au niveau international des établissements d'enseignement supérieur français (seules 4 universités françaises dans le top 100 du classement de Shanghai 2013) ;
 - améliorer la cohérence de l'offre de formations de l'enseignement supérieur et des programmes de recherche, en particulier l'offre très large en master ;
 - simplifier la gestion des établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en faisant passer le nombre de contrats pluriannuels de sites de 150 à une trentaine grâce à des regroupements d'établissements.

Le corollaire de la mise en oeuvre de ces regroupements est la suppression des PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur), remplacés de manière transitoire en CUE (Communautés d'Universités et d'Etablissements).

- En ce qui concerne **les regroupements d'établissements**, la Loi en fixe les conditions et modalités de mise en oeuvre :
 - **Les regroupements d'établissements** (dispositions communes)
 - Sur un territoire donné (académique ou inter-académique), les établissements publics d'enseignement supérieur et les organismes de recherche partenaires doivent coordonner leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert.
 - Ces regroupements mettent en oeuvre les compétences transférées par leurs membres.
 - La coordination territoriale est organisée par un seul établissement, soit par fusion, soit par participation à une Communauté d'Universités et d'Etablissements (CUE), soit encore par association d'établissements publics ou privés. Cet établissement organise avec les CROUS un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire.
 - Sur la base d'un projet partagé, un seul contrat pluriannuel d'établissement est conclu avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, comportant un volet commun et des volets spécifiques (les établissements associés peuvent faire partie de ce contrat).
 - Ce contrat pluriannuel associe la ou les régions, les autres collectivités, les organismes de recherche et les CROUS en prenant en compte les orientations des schémas régionaux.
 - L'Etat peut attribuer des moyens en crédits et en emplois aux établissements chargés de la coordination territoriale qui les répartissent entre leurs membres.
 - **Les Communautés d'Universités et d'Etablissements (CUE)**
 - Une CUE est un établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel (EPCSCP) qui assure la coordination des politiques de ses membres.
 - La dénomination et les statuts d'une CUE sont adoptés par chacun des établissements et organismes ayant décidé d'y participer. Ils prévoient les compétences que chaque établissement transfère, pour ce qui le concerne, ainsi que les conditions dans lesquelles des composantes de la CUE peuvent être assimilées aux membres.
 - La CUE est administrée par un conseil d'administration (CA), assisté d'un conseil académique et d'un conseil des membres. Le Président est élu par le CA, ainsi qu'un Vice-Président en charge du numérique.

Regroupements alternatifs ou complémentaires : convention ou association

-> Les EPCSCP peuvent conclure des conventions de coopération, soit entre eux, soit avec d'autres établissements publics ou privés.

-> Le projet partagé avec les établissements associés peut prévoir une éventuelle dénomination avec un éventuel conseil académique commun.

-> En cas d'association, les établissements conservent leur personnalité morale et leur autonomie financière.

³ Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

- Chaque membre de la CUE désigne, selon ses propres règles et statuts, les agents qui sont appelés à exercer tout ou partie de leur activité au sein de la CUE.
- La CUE peut percevoir d'autres ressources que celles prévues par le contrat de site (contributions des membres, droits d'inscription, subventions, ...).
- Le Président et le CA des PRES en exercice à la date de publication de la Loi disposent d'un an pour adopter les nouveaux statuts de l'établissement (CUE de manière transitoire).

● **Les attentes des services de l'Etat en région**

Les Recteurs des Académies de Limoges et de Poitiers font le même constat : le PRES Limousin – Poitou-Charentes, comme la plupart des autres PRES, est resté cantonné à un rôle de coopération et de coordination, sans véritable délégation de compétence. Au-delà des compétences mises en commun, l'un des principaux avantages du PRES a été de « contraindre » un peu les établissements à la cohérence d'ensemble (« pacte de non agression », par exemple sur des formations concurrentes), ce qui est loin d'être garanti lorsqu'ils sont seuls. Le PRES est aussi un instrument intéressant de mise en oeuvre de grands projets.

L'évolution du PRES Limousin – Poitou-Charentes est traversée par 2 enjeux contradictoires :

- d'un côté, les responsables régionaux souhaitent rester maîtres de leur destin, sans que ne leur soient imposées de décisions prises de l'extérieur ;
 - d'un autre côté cependant, faute d'atteindre une taille suffisante, les établissements d'enseignement supérieur du Limousin et du Poitou-Charentes ne peuvent rester isolés face notamment aux pôles d'excellence de Rennes, Nantes, Bordeaux et Toulouse.
- Le Recteur de l'Académie de Poitiers est favorable à la structuration d'une CUE sur un périmètre élargi et rencontre à cet effet les différents établissements concernés pour examiner avec eux les conditions et modalités de sa mise en oeuvre. Le scénario avec la constitution de 3 CUE régionales, rassemblées autour d'une association, sur un périmètre Limousin, Poitou-Charentes, Centre Val de Loire est envisageable, mais il est indispensable que les établissements engagent parallèlement la réflexion sur une structuration interrégionale.
 - Le Recteur de l'Académie de Limoges est lui aussi favorable à la structuration d'une CUE sur un périmètre élargi, selon un calendrier différent. Prenant acte des difficultés avancées par les établissements, il ne voit pas d'arguments à opposer à la démarche portée par la Présidente de l'Université de Limoges (3 CUE régionales, rassemblées autour d'une association, sur un périmètre Limousin, Poitou-Charentes, Centre Val de Loire). Cette situation ne doit toutefois pas traduire un repli de l'Université sur elle-même.

Il est donc indispensable que la constitution d'une CUE Limousin et la structuration interrégionale soient menées concomitamment. Une réponse commune aux appels à projets « Investissements d'avenir » constituerait un signal positif en faveur d'une coopération interrégionale, en même temps qu'elle en démontrerait la plus-value.

Le Recteur de l'Académie de Limoges attire enfin l'attention sur la nécessité de garantir, au-delà du seul PRES et de la future CUE, la cohérence de l'offre de formation post-bac sur le territoire (une commission académique se réunit à cette fin). 3IL (Ecole d'ingénieurs informatique de Limoges) est quant à elle très favorable à une coopération poussée avec l'Université de Limoges.

2.2 Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

- **Pour le Président du PRES Limousin – Poitou-Charentes, la création d'une CUE commune aux 3 régions est le meilleur scénario** pour l'avenir ; la création de 3 CUE régionales, et donc l'éclatement du PRES Limousin – Poitou-Charentes, pourrait être considérée comme un recul.

Ce scénario aurait aussi pour conséquence une moindre lisibilité et visibilité des nouveaux ensembles, ainsi qu'une complexité accrue.

- **L'Université de Poitiers** (cf. annexe – fiche par établissement)

L'Université de Poitiers considère les futures CUE comme les structures d'enseignement supérieur et de recherche de demain.

Ce sont elles qui bénéficieront majoritairement des aides nationales et européennes.

Dans ce contexte, l'enjeu pour le Poitou-Charentes, c'est de se regrouper au sein d'une CUE élargie aux 3 régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes pour pouvoir disposer d'une taille (85 000 étudiants) et d'un potentiel d'enseignement supérieur et de recherche comparables à ceux de Nantes, Bordeaux, Toulouse ou Lyon.

Pour construire cette CUE élargie et favoriser la coopération des établissements autour d'un projet partagé, l'Université de Poitiers est favorable à la création d'une CUE qui regroupe dès à présent les universités d'Orléans, La Rochelle, Limoges, Tours et Poitiers ainsi que les écoles d'ingénieurs des trois régions.

Si cette configuration ne peut pas être mise en oeuvre avant juillet 2014 (terme de la création des CUE dans le cadre de la Loi), le plan B serait une structuration en deux étapes :

- la constitution de CUE régionales pour structurer les établissements entre eux et mettre en cohérence l'offre de formation sur leur territoire régional ;
- la création d'une association de coordination interrégionale fixant les bases des coopérations sur des projets communs.

La mise en oeuvre de ces deux niveaux d'organisation se ferait concomitamment, l'association de coordination étant la préfiguration de la future CUE élargie.

- **L'Université de Limoges** (cf. annexe – fiche par établissement) se positionne sur un ensemble élargi aux régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes, qui donnerait une dimension et un potentiel comparables à ceux des ensembles régionaux environnants. L'Université de Limoges souhaite que cette démarche s'inscrive dans le cadre d'une structuration transitoire à deux niveaux avec :

- la constitution de CUE régionales, afin de construire sur le territoire régional des systèmes cohérents d'enseignement supérieur et de recherche ;
- la constitution d'une organisation élargie aux régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes, sous forme d'association de coordination interrégionale s'appuyant sur des projets communs et partagés.

Ces deux niveaux d'organisation devront être mis en oeuvre de manière concomitante, l'association de coordination interrégionale constituant la préfiguration d'une future CUE élargie.

- **L'Université de La Rochelle** (cf. annexe – fiche par établissement) se positionne sur **la création immédiate d'une CUE élargie aux 3 régions**, avec d'emblée un certain nombre de compétences et de missions dédiées.

Pour l'Université de La Rochelle, constituer 2 CUE régionales en lieu et place du PRES Limousin – Poitou-Charentes ne répond pas aux objectifs de l'Etat pour réduire le nombre de contrats de site à 30, simplifier l'offre de formation et identifier des pôles de recherche de dimension nationale.

Seul un regroupement du PRES Limousin – Poitou-Charentes et du PRES Centre Val de Loire avec une structuration claire dès 2014, donnera la masse critique et le potentiel de recherche suffisant pour pouvoir négocier avec l'Etat d'égal à égal avec les pôles d'enseignement supérieur et de recherche voisins qui comptent 2 fois plus d'étudiants que le Poitou-Charentes et près de 5 fois plus que le Limousin.

- **L'ENSCI** (Ecole nationale supérieure de céramique industrielle) (cf. annexe – fiche par établissement) a dès le départ, décidé de faire partie du PRES Limousin – Poitou-Charentes pour :

- l'habilitation à délivrer le diplôme de master et de doctorat (ce qui permet de mieux négocier les doubles diplômes à l'international) ;
- la création d'un collège doctoral regroupant les formations doctorales des 2 régions.

Par ailleurs, l'appartenance au PRES n'empêchait pas les établissements d'avoir leur stratégie ; elle ne constitue pas davantage un frein à la constitution de partenariats, auxquels l'ENSCI est très attachée.

Dans le cadre d'un partenariat déjà fort avec l'Université de Limoges (laboratoires communs, services partagés, ...), l'ENSCI trouverait un grand **intérêt à l'élargissement du PRES Limousin – Poitou-Charentes au PRES Centre Val de Loire**. La constitution d'une CUE élargie avec des missions et des compétences élargies devrait placer les établissements dans une meilleure position de négociation avec l'Etat.

Cela permettrait par ailleurs à l'ENSCI de Limoges de développer ses coopérations au sein du réseau INSA (Institut national des sciences appliquées), en particulier avec l'Ecole d'ingénieurs de Bourges.

- **L'ENSMA** (Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique) (cf. annexe – fiche par établissement) a choisi d'intégrer le PRES en raison des liens forts qu'entretient l'établissement avec l'Université de Poitiers. Il est en particulier membre de l'Institut P' (premier laboratoire national sur les transports et l'énergie) et du Laboratoire LIAS (laboratoire d'informatique et d'automatique pour les systèmes).

La structure et le fonctionnement du PRES (proche d'un conseil des membres), ont permis de réaliser en commun des actions qu'il aurait été plus difficile à mener à bien sans le PRES, tels que les formations doctorales, l'université numérique, ainsi que des appels à projets « Recherche ».

Si **l'ENSMA est favorable à la création d'une CUE élargie**, ne serait-ce que pour atteindre une taille comparable, voire supérieure aux grands sites proches, elle estime que son fonctionnement doit permettre aux établissements de taille plus modeste de conserver leur autonomie de gouvernance et de stratégie de formation / recherche.

Pour ce faire, l'ENSMA privilégie la création d'une CUE par région avec **la constitution d'une association des 3 CUE** Limousin, Poitou-Charentes, Centre Val de Loire sur des projets communs structurants : Ecoles doctorales, harmonisation des formations en master, soutien sur des thématiques fortes de recherche.

2.3 Les Conseils régionaux

- **Le Conseil régional Poitou-Charentes** est aujourd'hui un acteur incontournable pour la mise en oeuvre des politiques régionales en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (10 % du budget régional), mais il n'a pas vocation à soutenir le fonctionnement d'une CUE.

L'ambition du Conseil régional est tout d'abord de poursuivre son engagement en gardant son autonomie de décision. C'est ensuite d'intervenir en faveur d'une future CUE que si cela permet de développer, amplifier ses actions au profit des étudiants, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires.

Pour le Conseil régional, cette réforme pose plusieurs interrogations pour l'avenir :

- Comment vont être soutenus les établissements et les territoires concernés qui n'auront pas fait le choix d'une CUE élargie ?
- Quels liens seront faits dans le pilotage national et régional de l'enseignement supérieur et de la recherche avec la constitution des CUE ?

Concernant le choix du périmètre de coopération entre les établissements, le Conseil régional considère qu'il faut **rechercher le bon niveau d'intégration et de convergence des missions pour que les établissements et les partenaires** (en particulier le Conseil régional) s'y retrouvent.

Ce périmètre doit pour cela prendre en compte les différents schémas régionaux qui déterminent la stratégie du Conseil régional en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, ainsi que la territorialisation des nouveaux programmes européens.

Pour la Présidente du Conseil régional, **le choix d'une communauté interrégionale élargie aux 3 régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes paraît le plus pertinent** afin de développer des filières de formations fortes et lisibles sur le plan international, ainsi que des pôles de compétences, des stratégies communes de recherche sur les territoires concernés.

- **Le Conseil régional Limousin**, en application du Contrat de projets Etat-Région, des programmes européens et du contrats d'objectifs avec l'Université de Limoges, accompagne par ses financements :
 - les investissements universitaires et programmes de construction et de réhabilitation ;
 - l'appui à la recherche universitaire régionale ;
 - le soutien à la vie étudiante ;
 - le développement de la mobilité internationale ;
 - la mise en oeuvre des plates-formes technologiques et d'actions innovantes ;
 - l'élaboration et le suivi du schéma de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Pour le Conseil régional Limousin, l'évolution du pôle de recherche et d'enseignement supérieur dans le cadre de la Loi nouvelle du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et de la recherche, doit aller sur **une logique d'ouverture régionale**. La région Limousin est ainsi favorable à un **développement de coopérations interrégionales**, s'appuyant sur des projets, prolongés dans un second temps par des structures. Ce développement de coopération ne prendra toute sa mesure que sur un projet partagé par l'ensemble des parties et partenaires institutionnels liés à cette configuration de coopération renforcée.

Il serait d'abord souhaitable de structurer l'offre régionale de formation universitaire, d'engager et de développer des coopérations interrégionales ou autres, et après d'étudier les meilleures formes possibles d'organisation administrative qui coordonneraient ces modes de coopération.

Cette situation doit, naturellement, prendre en compte l'intérêt des étudiants et des acteurs régionaux. La structuration administrative de cette coopération est une question complexe qui suscite un certain nombre d'interrogations de la part du Conseil régional du Limousin.

>> Implication des Régions dans les PRES en France

Les Régions prennent aujourd'hui une part active dans le dispositif des PRES. Elles leur accordent des financements significatifs sur des programmes ponctuels, des appels à projets ou, même dans certains cas, pour la mise en oeuvre de politiques contractuelles (Contrat de projets Etat/Région).

Globalement, sur la façade atlantique et le Grand Sud Ouest, toutes les Régions (sauf le Limousin et Poitou-Charentes) soutiennent contractuellement leur PRES : Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine, Midi-Pyrénées.

Cette aide financière des Conseils régionaux tend à se formaliser avec pour la plupart la signature de COT (Contrats d'objectifs territoriaux) ou de conventions.

Quelques exemples représentatifs du soutien des Régions dans différents PRES :

- En Bretagne, le conseil régional a signé un COT comportant 6 objectifs stratégiques déclinés en 17 actions opérationnelles. Les 2/3 de son financement sont assurés par le Conseil régional, soit 5,6 M€.
- En Bourgogne – Franche-Comté (PRES interrégional), les 2 Conseils régionaux ont passé une convention et soutiennent à part égale le PRES, à hauteur de 300 000 €.
- En Lorraine, 7 collectivités (Conseil régional Lorraine, Départements de Moselle, Meurthe et Moselle, Communautés d'agglomérations et villes de Metz et Nancy) se sont regroupées autour d'un pacte territorial pour accompagner le PRES. Le Conseil régional Lorraine participe à ce pacte à hauteur de 5 M€.

3 LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ET ENJEUX

3.1 Les différents scénarios envisagés pour les acteurs

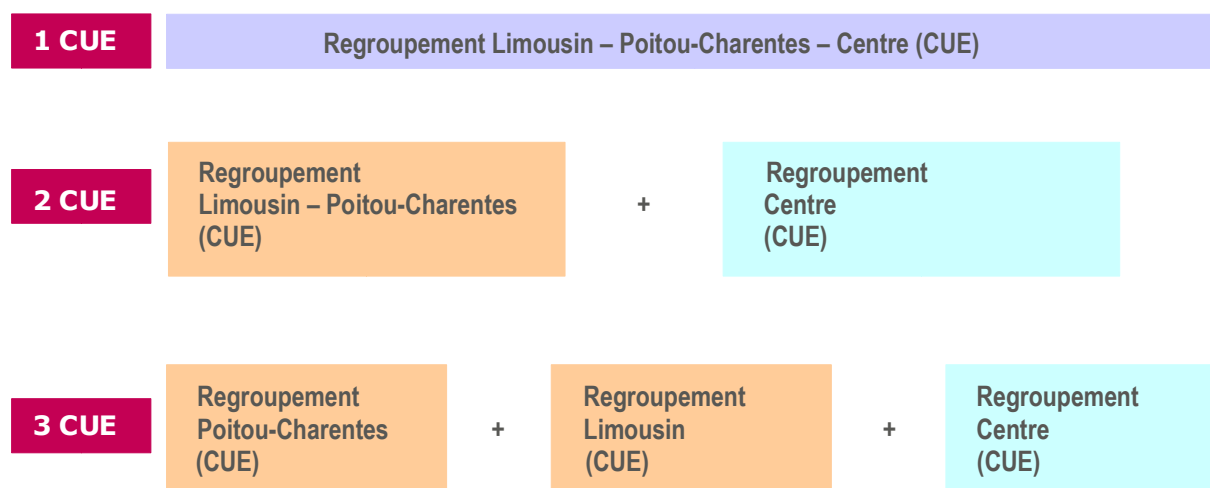
L'objectif unanimement partagé par tous les établissements membres du PRES Limousin – Poitou-Charentes est d'aller vers **une organisation élargie aux 3 régions Centre – Limousin et Poitou-Charentes**.

Le choix d'une fusion a été écarté dès le départ, en raison de la distance entre les différents établissements⁴. Plusieurs scénarios sont envisagés.

Ce projet de regroupement des 5 établissements d'enseignement supérieur des 3 régions avait déjà été envisagé lors de la création du PRES en 2006 afin de constituer un pôle de la taille de Nantes, Bordeaux ou Toulouse.

Mais pour les 2 écoles d'ingénieurs et les 3 universités qui composent le PRES Limousin – Poitou-Charentes, les conditions et modalités de ce regroupement élargi sont différentes selon que l'on veut dès 2014 créer une CUE élargie avec des compétences et des missions dédiées ou constituer 2 ou 3 CUE dans une étape intermédiaire de préfiguration :

A ce jour, 3 scénarios de regroupements territoriaux :



L'idée directrice d'une étape de préfiguration est de constituer dans un premier temps 2 CUE (Limousin – Poitou-Charentes et Centre Val de Loire) ou 3 CUE (Limousin, Poitou-Charentes et Centre Val de Loire) qui coopèrent entre elles à travers une association. L'objectif est de commencer par une structuration au niveau régional, qui est le niveau de conduite des politiques de formation / recherche / innovation et des programmes européens, afin de préparer dans les meilleures conditions la constitution d'une CUE élargie.

⁴ Toutes les universités à avoir fusionné sont situées dans la même ville, exception faite des Universités de Nancy / Metz.

3.2 Les principales problématiques

1 - Le choix du périmètre de la ou des CUE

- Les établissements ont tous exprimé la nécessité de constituer immédiatement ou à terme, une CUE élargie aux 3 régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes pour avoir une « masse critique » suffisante en nombre d'étudiants (environ 85 000), d'établissements et de potentiel de recherche. Il s'agit de peser face aux grands pôles d'enseignement supérieur et de recherche voisins.
- Une CUE Centre – Limousin – Poitou-Charentes présenterait en particulier 3 atouts majeurs :
 - équilibrer les forces et permettre des complémentarités entre les établissements avec plusieurs universités de taille voisine ;
 - constituer un pôle d'enseignement supérieur et de recherche équivalent voire supérieur aux grands pôles voisins, et disposant d'un potentiel extrêmement fort en matière de recherche / innovation dans de nombreux domaines tels que les matériaux, l'aérospatial, l'environnement, l'histoire médiévale et de la Renaissance, ... ;
 - intégrer les organismes de recherche (CNRS, INRA, IFREMER, ...) déjà structurés en interrégions. Un atout d'autant plus important pour la CUE que cela lui permettrait de bénéficier des moyens financiers et de négociations de ces établissements.
- La création de CUE régionale dans chacune des 2 régions, à la place du PRES Limousin – Poitou-Charentes, est perçue par les établissements soit comme un recul, soit comme une étape préalable et nécessaire à la constitution d'une CUE élargie.

Les 3 atouts des CUE régionales seraient en particulier de :

- prendre en compte le rôle du niveau régional dans l'accompagnement des politiques publiques d'enseignement supérieur et de recherche / innovation, afin de bénéficier plus activement du soutien des Conseils régionaux ;
- structurer et coordonner en région les établissements d'enseignement supérieur et de recherche autour de projets partagés ;
- conforter la démarche par l'adhésion des personnels, acteurs du projet.

2 – Les modalités de constitution de la ou des futures CUE

- Plusieurs formes d'organisations sont envisagées par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche :
 - Créer un regroupement territorial des 3 CUE régionales Centre, Limousin et Poitou-Charentes sous le statut associatif, ce qui permettrait de ne pas obliger les établissements à se déterminer dès 2014 et de disposer de 2 ans pour choisir un périmètre et un mode de gouvernance pour la future CUE.
De plus, comme la crainte existe au regard de l'expérience précédente de ne pas mobiliser la communauté universitaire sur un objectif partagé, le choix de cette dimension régionale permettrait de surmonter, en partie, cette difficulté.
 - Créer une CUE élargie aux 3 régions dès 2014, ce qui lui donnerait une reconnaissance immédiate vis à vis de l'Etat et de ses différents partenaires. Ce choix laisserait toutefois des marges de manoeuvre aux établissements, l'Etat ayant prévu :
 - x un délai de 2 ans pour déterminer la stratégie des établissements et de la CUE ;
 - x la possibilité de contrats de site globaux et des contrats de site par établissements.

3 - Les relations avec les Régions

- Les Conseils régionaux (voire les autres collectivités territoriales) devraient être partie prenante dans le fonctionnement des futurs CUE, compte tenu de leur place et de leur rôle dans l'accompagnement des politiques régionales de formation, d'enseignement supérieur et de recherche, d'innovation.
- Leur participation est explicitement prévue dans les futurs contrats d'établissements pluriannuels qui seront conclus entre les CUE et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Des contrats pluriannuels qui devront par ailleurs prendre en compte les orientations des différents schémas régionaux.

4 - La gouvernance de la future CUE

- Pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, il faudrait concevoir, au regard de leurs spécificités, une gouvernance qui donne un espace de collégialité prenant en compte, en partie, le poids respectif des établissements. Les écoles doivent pouvoir participer aux actions mais sans bloquer les décisions.

Parmi les hypothèses de mode de gouvernance pour cette CUE élargie, il a été évoqué avec intérêt le modèle confédéral (à l'image des universités québécoises) qui permettrait de mener des actions à géométrie variable n'associant pas obligatoirement tous les partenaires.

5 - Les compétences et missions transférées

- Selon la Loi, les établissements doivent déterminer les compétences générales dévolues à la CUE et les compétences / missions spécifiques qui leur sont laissées.
- Aujourd'hui, plusieurs questions apparaissent pour les universités comme source de difficultés voire comme des obstacles à la mise en oeuvre d'une CUE élargie :
 - la co-délivrance des diplômes (en premier lieu le doctorat) ;
 - l'étendue des compétences confiées à la CUE, en particulier la coordination de l'offre de formation (master et doctorat) ;
 - l'appropriation des personnels à la démarche, condition essentielle à la réussite du projet de structuration.
- Les missions dévolues à la CUE ne peuvent se limiter à celle d'un service commun. Elles doivent être stratégiques afin de coordonner de façon plus efficace et plus attractive une offre de formation et une politique de recherche.
- La CUE pourrait également avoir en responsabilité :
 - les aides à destination des étudiants : mise en cohérence des interventions des différents partenaires, ... ;
 - les outils et services en faveur de la vie étudiante : carte multiservices, bibliothèques, transports en commun (TER), ... ;
 - le développement des relations à l'international : création de formations à l'étranger (création d'un campus commun à l'étranger), promotion à l'international, accueil des étudiants étrangers, ...
 - la valorisation de la recherche : structure commune de valorisation, incubateur, ... ;
 - différentes compétences techniques : juridiques, financière, montage de dossiers européens, ...

6 - Les moyens humains et financiers

- Le PRES Limousin – Poitou-Charentes ne dispose pas aujourd'hui d'autres ressources financières que celles de la dotation initiale de l'Etat. Il s'appuie sur les services des établissements membres à la différence de la plupart des PRES en France qui se sont dotés de véritables services de gestion, en appui des compétences déléguées.
- Les moyens humains et financiers dont disposeront les CUE devraient être corrélés à l'importance des missions effectives qui leur seraient confiées ainsi qu'aux choix organisationnels qui seraient privilégiés. Dans ce cadre, quelles seront les modalités de régulation financière entre les établissements au sein de la future CUE ?
- Les futurs contrats pluriannuels conclus par les CUE avec l'Etat sont essentiels car les fonds d'Etat versés aux universités seront prioritairement attribués dans ce cadre (pour mémoire, environ 90 % des financements des universités dépendent de l'Etat).
- Il est important pour l'avenir que, parallèlement à la négociation des futurs contrats de site, la future CUE dispose de ressources propres émanant de ses membres et de ses partenaires (Conseil régional et autres collectivités territoriales).

4 LES PRÉCONISATIONS DES CESER

Au terme des travaux d'analyse et d'auditions menés en commun et dont les conclusions sont partagées, les 2 assemblées socioprofessionnelles ne partagent pas le même positionnement quant à la forme à donner au PRES à court terme.

Il a donc été convenu d'exprimer chacun ses conclusions, son positionnement et ses préconisations.

4.1 – CESE Poitou-Charentes

- Le CESE Poitou-Charentes considère qu'il est **nécessaire de constituer une Communauté d'Universités et d'Établissements (CUE) sur un périmètre élargi aux 3 régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes.**

Seul un espace constitué par ces 3 régions donnera la masse critique en terme de nombre d'étudiants (environ 85 000) et de potentiel de recherche suffisant au regard des futurs regroupements dans les territoires voisins pour préparer les futurs contrats avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette démarche doit impérativement s'appuyer sur la définition et la mise en place d'un projet ambitieux, partagé par les acteurs et les partenaires institutionnels que sont notamment l'Etat et les Conseils régionaux.

A ce titre, il est nécessaire que ces derniers prennent en compte la dimension interrégionale dans la conception et l'organisation complémentaires de leurs politiques d'enseignement supérieur et de recherche.

La pertinence d'une CUE Centre, Limousin et Poitou-Charentes se fonde notamment sur :

- la volonté d'un regroupement portée par la Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche ;
 - la recherche d'une meilleure visibilité des établissements d'enseignement supérieur régionaux au niveau international ;
 - la nécessité de faire émerger un pôle d'enseignement supérieur et de recherche comparable à ceux des grandes métropoles (Bordeaux, Nantes, Rennes, Toulouse, ...), dans un contexte de concurrence croissante entre les établissements ;
 - le renforcement de l'attractivité des territoires régionaux par :
 - x une offre de formation diversifiée, complémentaire et coordonnée à l'échelle interrégionale, afin de garantir aux étudiants des parcours universitaires de proximité et attractifs ;
 - x une meilleure synergie des activités de recherche et de transferts de technologies, condition d'un développement pérenne des territoires.
- Le CESE Poitou-Charentes se positionne sur **une structuration immédiate** (dès juillet 2014) en **une CUE élargie aux 3 régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes.**

Ce regroupement territorial est le plus pragmatique et le plus ambitieux pour l'avenir des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

- Il fixe dès le départ **un cadre de coopérations pour la mise en oeuvre d'un projet commun à l'échelle interrégionale** permettant la signature d'un contrat pluriannuel d'établissements en 2017 (avec un volet commun et des volets spécifiques par établissement).
 - Il détermine **des missions et un mode de gouvernance qui donnent un espace de collégialité respectant les spécificités et le poids respectif des établissements.**
Les compétences déléguées à cette CUE élargie lui confère un vrai rôle de coordination territoriale des établissements autour d'un projet partagé.
 - Il permet d'engager sans attendre aux plans régional et interrégional **le processus de construction d'une offre de formation lisible et attractive, et la constitution de pôles d'excellence en matière de recherche / innovation**, équivalents voire supérieurs à ceux des régions voisines.
Un processus d'autant plus important à mettre en oeuvre rapidement que dans la totalité des régions, les Universités sont déjà engagées dans la constitution de CUE uniques.
-

4.2 – CESE Limousin

- Le CESE Limousin considère qu'il est **nécessaire d'établir un espace de collaboration d'enseignement supérieur et de recherche sur les 3 régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes.**

Cette démarche doit impérativement s'appuyer sur la définition et la mise en place d'un projet ambitieux, partagé par les acteurs et les partenaires institutionnels que sont notamment l'Etat et les Conseils régionaux. A ce titre, il est nécessaire et stratégique que ces derniers prennent en compte la dimension interrégionale dans la conception et l'organisation complémentaire de leurs politiques d'enseignement supérieur et de recherche. Un tel espace de collaboration devrait, de façon optimale, prendre la forme d'une CUE dans les meilleurs délais, liés en particulier à la préparation des futurs contrats avec le Ministère.

Cette CUE se fonderait notamment sur :

- la volonté d'un regroupement portée par la Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche ;
 - la recherche d'une meilleure visibilité des établissements d'enseignement supérieur régionaux au niveau international ;
 - la nécessité de faire émerger un pôle d'enseignement supérieur et de recherche comparable à ceux des grandes métropoles (Bordeaux, Nantes, Rennes, Toulouse, ...), dans un contexte de concurrence croissante entre les établissements ;
 - le renforcement de l'attractivité des territoires régionaux par :
 - x une offre de formation diversifiée, complémentaire et coordonnée à l'échelle interrégionale, afin de garantir aux étudiants des parcours universitaires de proximité et attractifs ;
 - x une meilleure synergie des activités de recherche et de transferts de technologies, condition d'un développement pérenne des territoires.
- **Le CESE Limousin se positionne en faveur d'une structuration en deux temps :**

1/ La constitution d'une CUE régionale pour une période transitoire pour :

- d'une part bâtir, à l'échelle régionale, un système cohérent d'enseignement supérieur et de recherche (coordination de l'offre de formation supérieure, universitaire ou non, structuration des activités de recherche, prise en compte de la dimension régionale dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'enseignement supérieur) ;
- d'autre part, construire dans le cadre d'une association des CUE régionales, un projet commun à l'échelle interrégionale, préalable indispensable à la constitution d'une CUE Centre, Limousin et Poitou-Charentes. La dynamique d'un projet commun et ambitieux est en effet, avant toute structuration, le fondement d'une organisation commune ;
- enfin, associer les personnels au projet et ainsi les mobiliser pour le développement ultérieur de la coopération, voire la constitution d'une CUE efficace.

2/ La transformation, dans les années suivantes, des 3 CUE régionales en CUE interrégionale commune aux régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes prendra alors tout son sens.

La constitution d'un espace cohérent et structuré d'enseignement supérieur et de recherche est une condition nécessaire au développement et à l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur régionaux.

Au-delà, le CESE Limousin tient toutefois à souligner que les Universités sont également confrontées à d'autres défis, qu'elles devront régler indépendamment. Il observe par ailleurs que la réorganisation territoriale de l'enseignement supérieur ne semble pas prendre en compte la métropolisation qui risque de structurer de plus en plus la France.



Cet avis a été adopté par les bureaux des 2 assemblées socioprofessionnelles :

- le 23 octobre 2013 pour le CESE Poitou-Charentes
- le 25 octobre 2013 pour le CESE Limousin

Vote du bureau du CESE Poitou-Charentes

26 votants
Adopté à la majorité
24 pour

M. Jean-Paul Moinard (Professions libérales)
MM. Jean-Marie Baguet, Nicolas Renaudin (Medef)
M. Gérard Viaud (Conchyliculture)
MM. Jean Doignon, Joël Godu (Chambres de métiers)
M. Daniel Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. Philippe Moinard (FRSEA)
Mme Evelyne Videau, MM. Jean-Michel Dupire,
Jean-Marie Giraudeau (CGT)
Mme Annick Hérault, M. Michel Epinoux (CFDT)
M. Yves Prévost (UNSA)
M. Alain Tournier (FSU),
M. Pierre Marx (CFE-CGC)
M. Gérard Hinérang (Assurés sociaux)
M. Michel Grémillon (URIOSS)
M. René Bonnet (Sport)
M. Jean-Pierre Sibert (Logement)
M. Gérard Filoche (Propriété immobilière)
M. Michel Hortolan (Environnement)
Mme Marie-Claude Drouet, M. Dominique Hummel
(Personnalités qualifiées)

2 abstentions

MM. Barreau, Patrac (FO)

Vote du bureau du CESE Limousin

15 votants
Adopté à l'unanimité

Mme Agnès Cloux (CFTC)
M. Jean-Pierre Crozat (CGT)
M. Jean-Michel Gay (CFE-CGC)
M. Bernard Goupy (Chambre régionale d'agriculture)
M. Christian Lavent (Chambre régionale de métiers)
M. Gilles Lefrère (CGT-FO)
M. Jean-Pierre Limousin (UNAPL)
M. Denis Malabou (CRES)
M. Jean Moyen (Associations culturelles)
M. René Musset (CRIJ)
Mme Solange Nexon (Chambre régionale de métiers)
Mme Marie-Claude Roinel (CFDT)
M. Cyrille Savary (URAF)
M. Jean-Claude Vareille (Etablissements publics d'enseignement supérieur)
Mme Janine Vaux (FSU)

ANNEXES

Fiches par établissement :

- Université de Poitiers
- Université de Limoges
- Université de La Rochelle
- ENSMA (Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique)
- ENSCI (Ecole Nationale Supérieure de la Céramique Industrielle)

L'université de Poitiers est ancrée dans une histoire de plus de 5 siècles.

Fondée en 1431 par le Pape Eugène IV, elle sera confirmée par les lettres patentes du Roi Charles VII puis citée au XVI^{ème} siècle comme la seconde université de France après Paris. L'université de Poitiers est passée le 1^{er} juin 2010 aux compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines (Loi LRU).

↪ LES EFFECTIFS

25 493 étudiants (2011/2012).

↪ LES COMPOSANTES

- L'université de Poitiers comporte **7 unités de formation et de recherche (UFR)** couvrant 5 grands domaines de formation :
 - Droit, économie et gestion
 - Arts, lettres, langues
 - Sciences humaines et sociales
 - Sciences, technologies, santé
 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- 1 École supérieure d'ingénieurs (ESIP)
- 5 instituts :
 - 2 IUT : Angoulême, Poitiers (Châtelleraut et Niort)
 - L'Institut d'administration des entreprises (IAE)
 - L'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)
 - L'Institut des risques industriels, assurantiels et financiers (IRIAF)
- ainsi qu'une Fondation universitaire (structure autonome à comptabilité distincte).

↪ LE PERSONNEL

- 1 445 enseignants dont 932 enseignants/chercheurs
- 1 050 (dont 870 budget Etat) personnels BIATOSS (Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé).

↪ LES FORMATIONS

- 200 diplômes nationaux (DUT, Licences, Masters, Diplômes d'ingénieurs, Doctorats)
- 200 diplômes de spécialisation / santé
- 130 diplômes d'université (DU) et diplômes inter-universitaires (DIU).

↪ LES IMPLANTATIONS

6 sites d'implantation : Poitiers (Centre-Ville, Campus, Futuroscope), Châtelleraut, Niort et Angoulême.

↪ SITES HORS DE POITIERS

- Dans la Vienne : l'IUT est également implanté à Châtelleraut
- Dans les Deux-Sèvres : un Pôle universitaire niortais (PUN) regroupe différentes formations principalement orientées vers les domaines de la gestion des risques, des assurances, bénéficiant ainsi de la spécificité de Niort, capitale des mutuelles d'assurances
- En Charente : un Centre universitaire Charentais (CUC), un Centre européen des produits de l'enfant (CEP) et un IUT répartis sur Angoulême et La Couronne, ainsi que l'université internationale des eaux de vie et boissons spiritueuses à Segonzac⁶.

5 Appellation consacrée pour renforcer la dimension pluridisciplinaire par rapport aux universités ne disposant pas de facultés de médecine et pharmacie

6 Établissement de formation supérieure unique en France spécialisé dans les boissons spiritueuses qui propose un Master professionnel en « Droit, gestion et commerce des eaux de vie et boissons spiritueuses » couplé avec un Master professionnel en commerce international (+ formation continue). Segonzac est la plus petite cité universitaire de France.

L'origine de l'enseignement supérieur à Limoges remonte à 1626. C'est à partir des années 1950 que celui-ci prend son essor en Limousin, consacré par la création de l'Université de Limoges en 1968.

L'université de Limoges est passée le 1^{er} janvier 2009 aux compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines (Loi LRU).

➔ LES EFFECTIFS

14 300 étudiants (2013).

➔ LES COMPOSANTES

- L'université de Limoges comporte **5 unités de formation et de recherche** (UFR) couvrant les principaux domaines de formation :
 - Droit et sciences économiques
 - Lettres et sciences humaines
 - Sciences et techniques
 - Médecine
 - Pharmacie
- Une École Nationale d'Ingénieurs : l'ENSIL.
- Deux Ecoles nationales d'Ingénieurs associées : l'École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle (ENSCI) et l'Institut d'Ingénierie Informatique de Limoges (3iL)
- Cinq Instituts :
 - L'Institut Universitaire de Technologie (IUT)
 - L'Institut d'administration des entreprises (IAE)
 - L'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)
 - L'Institut Limousin de Formation aux Métiers de la Réadaptation (ILFOMER)
 - L'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
- Une Agence de Valorisation de la Recherche Universitaire du Limousin (AVRUL), en partenariat avec le Conseil Régional du Limousin
- Une Fondation partenariale

➔ LE PERSONNEL

- 1 046 enseignants et enseignants-chercheurs
- 725 personnels BIATOSS (Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé)

➔ LES FORMATIONS

354 formations diplômantes, dont :

- 13 DUT
- 26 Licences et 44 Licences professionnelles
- 39 Masters indifférenciés, 11 Masters professionnels et 4 Masters recherche
- 35 doctorats
- 4 Diplômes d'ingénieurs
- 96 Diplômes d'Université ou Diplômes Inter-Universités.

➔ LES IMPLANTATIONS

8 sites d'implantation en région : Limoges (Centre-Ville, Campus de La Borie et de Vanteaux, CHU), mais aussi :

- 4 sites délocalisés en Corrèze : Brive, Tulle, Egletons, Meymac
- 3 sites délocalisés en Creuse : Guéret, La Souterraine, Ahun.

⁷ Appellation consacrée pour renforcer la dimension pluridisciplinaire par rapport aux universités ne disposant pas de facultés de médecine et pharmacie

L'université de La Rochelle est une jeune université, créée par décret en 1993 et reconnue université de plein droit en 1998.

Elle fait partie des premières universités passées en 2009 aux compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines (Loi LRU).

↪ LES EFFECTIFS

7 528 étudiants (2011/2012).

↪ LES COMPOSANTES

- L'université de La Rochelle comporte **3 unités de formation et de recherche** (UFR) couvrant 4 grands domaines de formation :
 - Droit, économie et gestion
 - Arts, lettres, langues
 - Sciences humaines et sociales
 - Sciences et technologies
- 1 IUT
- ainsi qu'une Fondation universitaire (structure autonome à comptabilité distincte).

↪ LE PERSONNEL

- 471 enseignants et enseignants/chercheurs
- 368 personnels BIATOSS (Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service et de santé).

↪ LES FORMATIONS

- 71 diplômes nationaux (DUT, Licences, Masters, Doctorats)
- 9 diplômes d'université (DU) + des préparations aux concours administratifs et judiciaires (Instituts régionaux d'administration, inspection des douanes, du trésor public et des fraudes, Centre régional de formation professionnel des avocats, officiers de gendarmerie,...).

↪ L'IMPLANTATION

Les différentes composantes de l'université sont regroupées sur plusieurs sites situés dans le quartier des Minimes à La Rochelle.

L'ENSMA existe à Poitiers depuis 1948 et fait partie des 6 premières Écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI) créées en France avec Grenoble, Toulouse, Nancy, Nantes et Chimie Paris.

Cet établissement de renommée internationale a obtenu le statut d'établissement public à caractère administratif par décret en mars 1986. Il est membre fondateur du Groupe ISAE (Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace) depuis mai 2011,

Rattachée par convention à l'université de Poitiers, l'école est passée aux responsabilités et compétences élargies (RCE) en janvier 2013.

↳ LES EFFECTIFS

650 étudiants (élèves-ingénieurs, étudiants masters, doctorants et stagiaires)

180 places par promotion avec un recrutement sur concours (concours communs polytechniques) et sur titres : une dizaine de places en 1^{ère} année (DUT, L3, L2 renforcée) et une quinzaine en 2^{ème} année (M1 doubles diplômés).

↳ LES COMPOSANTES

L'École, à vocation enseignement et recherche, est organisée en :

- 6 départements pour les activités d'enseignement (4 scientifiques + technologique + formation générale)
- 2 laboratoires dont un laboratoire lié au CNRS pour les activités de recherche

Elle couvre 4 grands domaines de formation :

- Mécanique des fluides et aérodynamique
- Énergétique et thermique
- Matériaux et structures
- Informatique et avionique.

↳ LE PERSONNEL

- 46 enseignants/chercheurs permanents
- 34 autres enseignants (permanents et non permanents)
- 79 personnels BIATOSS (Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé).

↳ LES FORMATIONS

- 3 diplômes de Master cohabilités avec l'université de Poitiers
- 1 diplôme d'ingénieur ENSMA
- 2 Écoles doctorales (communes aux établissements du PRES Limousin-Poitou-Charentes)

L'ENSMA offre la possibilité de cursus bi-diplômants grâce à des formations menées en partenariat avec différents Instituts polytechniques et Écoles supérieures spécialisés dans le monde.

↳ L'IMPLANTATION

L'ENSMA est installée depuis 1993 sur le site du Futuroscope et dispose d'un site de recherche partagé avec l'université de Poitiers, le CEAT (Centre d'études aérodynamiques et thermiques) situé à Poitiers-Biard.

L'ENSCI (Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle)

Née en 1893, l'Ecole Céramique de Sèvres s'est transformée, en 1955, en Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle. Elle s'est installée à Limoges en 1979.

Ecole autonome du Ministère de l'Education Nationale, l'ENSCI est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs, membre de la Conférence des Grandes Ecoles et de la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs. Rattachée à l'Université de Limoges, elle est partenaire du réseau INSA.

L'ENSCI a pour mission de former des ingénieurs spécialisés en céramiques, verres et liants hydrauliques.

↪ LES EFFECTIFS

200 élèves-ingénieurs

30 étudiants en thèse de doctorat

Recrutement sur concours (concours communs polytechniques, concours ENSCI, concours sur titres), en post-bac (cycle préparatoire intégré), ainsi que sur titres.

↪ LES COMPOSANTES

L'Ecole a pour mission de former des ingénieurs dont les compétences spécifiques relèvent de la mise en forme des matériaux minéraux non métalliques en intégrant l'approche complète de la poudre aux produits finis aussi associée à l'ingénierie des procédés.

La recherche est organisée autour de deux laboratoires, dont un labellisé CNRS, communs avec l'Université de Limoges.

↪ LE PERSONNEL

- 24 enseignants et enseignants-chercheurs
- 26 personnels administratifs et techniques.

↪ LES FORMATIONS

- 1 diplôme d'ingénieur ENSCI
- 1 Master Sciences des matériaux (formation intégrée au PRES Limousin Poitou-Charentes)
- 1 École doctorale (commune aux établissements du PRES Limousin-Poitou-Charentes)
- 1 Diplôme Universitaire d'Etablissement.

↪ L'IMPLANTATION

L'ENSCI est installée à Limoges, sur le site du Centre Européen de la Céramique, Parc d'Ester Technopôle.